

MADE SA :
Réduction de capital
par annulation d'actions auto-détenues

La Farlède, le 19 Décembre 2019

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 21/10/2019, a décidé d'annuler 69 000 actions représentant 5,11% du capital, acquises par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 18 juillet 2018. Le capital social est ainsi ramené de 270 130 euros à 256 330 euros divisé en 1 281 650 actions de 0,20€, entièrement libérées.